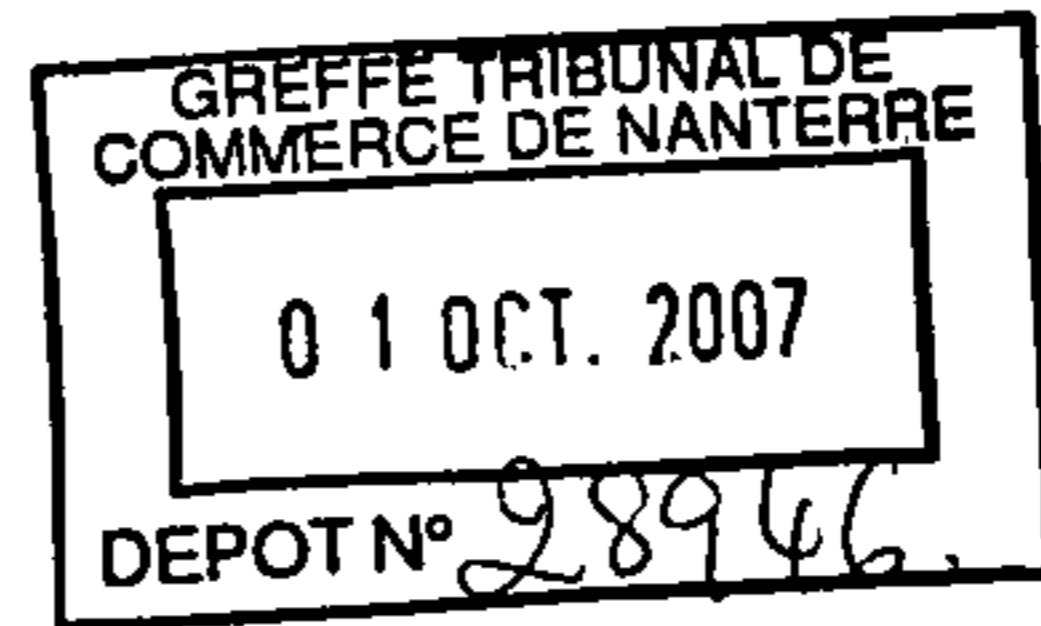


50 4982

PROJET DE TRAITE DE FUSION



ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Société Coheris SPAD, société anonyme au capital de 225.000 €, ayant son siège social 63 boulevard de Ménilmontant 75011 Paris, dont le numéro d'identification est 478 173 644 RCS Paris.

Représentée par Monsieur Fabrice ROUX, Président Directeur Général, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration du 20 septembre 2007, dont le procès-verbal figure en **Annexe 1**.

Ci-après également désignée par les termes « Société Absorbée »

D'UNE PART,

Société COHERIS, société anonyme au capital de 2 245 230 €, ayant son siège social 40 rue de l'Est 92 774 Boulogne-Billancourt Cedex, dont le numéro d'identification est 399 467 927 RCS NANTERRE

Représentée par Monsieur Fabrice ROUX, Président Directeur Général, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration du 20 septembre 2007, dont l'extrait figure en **Annexe 1**.

Ci-après également désignée par les termes « Société Absorbante »

D'AUTRE PART,

Préalablement au projet de fusion par absorption de la société Coheris SPAD par la société COHERIS, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I. – EXPOSE

I - Principe et conditions générales de la fusion

Le conseil d'administration de la société Coheris SPAD réuni le 20 septembre 2007 et le conseil

FR

d'administration de la société COHERIS réuni le même jour, ont décidé de réaliser la fusion de la société Coheris SPAD et de la société COHERIS par absorption de la première par la seconde.

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du code de commerce.

La société Coheris SPAD fera apport de l'ensemble de ses éléments d'actif à la société COHERIS à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif.

Si la fusion est réalisée :

- le patrimoine de la société COHERIS SPAD sera transmis à la société COHERIS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société SPAD à cette date, sans exception ;
- la société COHERIS sera débitrice des créanciers non obligataires de la société absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

II - Caractéristiques des sociétés absorbée et absorbante

II.1 – Société Absorbée

La société Coheris SPAD a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

Le Conseil pour les affaires et la gestion :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielle pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 29 juillet 2004.

Son capital s'élève actuellement à 225.000 EUR divisé en 1 125 000 actions d'un montant

FR

nominal de 0,20 EUR, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Elle fait appel public à l'épargne. Elle est inscrite sur le Marché libre d'Euronext.

Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires et n'a pas émis d'obligations, de certificats d'investissement ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

II.2 – Société Absorbante

La société COHERIS a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- la réalisation de tous travaux informatiques, la conception, la réalisation et la distribution de logiciels et de progiciels, la réalisation de systèmes clef en main et l'intégration de systèmes, matériels et logiciels, la fourniture de prestations de conseil et d'assistance technique ainsi que toutes prestations d'ingénierie informatique et le négoce de tous matériels et produits informatiques.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 11 Janvier 1995.

Son capital s'élève actuellement à 2 245 230 EUR divisé en 5 613 075 actions d'un montant nominal de 0,40 €, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Elle fait appel public à l'épargne. Elle est inscrite sur le Marché Réglementé au compartiment C

Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires et n'a pas émis d'obligations, de certificats d'investissement ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

III - Liens en capital

La société COHERIS, société absorbante, détient 1 116 593 actions de la société Coheris

AR

SPAD, société absorbée, représentant 99,25 % du capital de cette société.

En effet, la société COHERIS a acquis 1 092 502 actions de la société Coheris SPAD en date du 4 mai représentant 97,11 % du capital de cette société puis 24 091 actions de la société Coheris SPAD suite à une opération d'offre publique de rachat arrivée à échéance le 7 septembre 2007.

IV - Dirigeants communs

La société Coheris SPAD et la société COHERIS ont pour administrateurs et/ou dirigeants sociaux communs :

- Monsieur Fabrice ROUX, Président Directeur Général de la société COHERIS est également le Président du conseil d'administration de la société Coheris SPAD.
- Monsieur Arnaud CREPUT, administrateur de la société COHERIS est également administrateur de la société Coheris SPAD.
- Monsieur Paul LANDUCCI administrateur de la société COHERIS est également administrateur de la société Coheris SPAD.

V - Motifs et objectifs de la fusion

La restructuration envisagée vise à réorganiser géographiquement l'ensemble des activités du groupe auquel appartiennent la société Coheris SPAD et la société COHERIS et ce, dans un souci de simplification et de rationalisation des structures administrative, juridique, financière et commerciale et conduire ainsi à une meilleure efficacité économique.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

CHAPITRE II. - DATE D'EFFET DE LA FUSION COMPTES DE RÉFÉRENCE MÉTHODES D'ÉVALUATION

I - Date d'effet de la fusion - Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'opération

La fusion sera réalisée avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée depuis le 1^{er} janvier

RR

2007, jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par la société absorbante.

Les comptes des sociétés utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 31 décembre 2006, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées et figurent en **Annexe 1**.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, de la société Coheris SPAD ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société réunie le 20 juin 2007.

La société Coheris SPAD, associée unique de la Société DATAXPRESSO, a perçu, suite à la décision de l'Assemblée Générale de la Société DATAXPRESSO en date du 3 mai 2007, un dividende de 8 EUR pour chacune des 50.000 actions composant le capital social, soit au total un dividende de 400 000 EUR.

En outre, chacune des sociétés, la société Coheris SPAD et la société COHERIS, a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 juin 2007, soit à une date antérieure de moins de 3 mois à celle du présent projet. Cet état comptable a été vérifié par les commissaires aux comptes des sociétés intéressées et figure en **Annexe 2**.

II - Méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la parité d'échange

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption des sociétés Coheris SPAD par la société COHERIS, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de ladite société, arrêtés au 31 décembre 2006.

Les méthodes retenues dans le cadre de la valorisation de la société Coheris SPAD sont les suivantes :

- valeur de référence pour l'acquisition du bloc de contrôle,
- multiples de sociétés comparables cotées,
- approche intrinsèque par actualisation des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash-Flow – DCF).

Soit une valorisation de la société Coheris SPAD de 2 125 000 euros.

Les méthodes retenues dans le cadre de la valorisation de la société COHERIS sont les suivantes :

- cours de bourse,
- multiples de sociétés comparables cotées,

- approche intrinsèque par actualisation des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash-Flow – DCF).

Soit une valorisation de la société COHERIS de 32 100 000 euros.

Les méthodes suivantes ont été écartées :

- Actif net comptable et actif net réévalué : ces méthodes sont en générales peu pertinentes pour l'évaluation d'une société industrielle ou commerciale dont l'acquéreur envisage de poursuivre l'exploitation.
- Cours de bourse de la société Coheris Spad : Les volumes quotidiens échangés depuis l'introduction en bourse de Spad sont faibles : 392 titres en moyenne, correspondant à une fraction de 0,035% du capital et indiquent une faible liquidité du titre.
Par ailleurs, la volatilité observée et la baisse continue du cours de bourse depuis son introduction au marché libre nous ont amené à ne pas retenir le cours de bourse comme critère d'appréciation du prix proposé.

CHAPITRE III. - DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

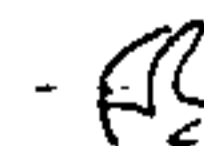
La société Coheris SPAD apportera à la société COHERIS, sous les garanties ordinaires et de droits, tous les éléments d'actif figurant dans ses comptes arrêtés au 31 décembre 2006, à charge pour la société COHERIS d'acquitter les dettes constituant le passif arrêté à la même date de la société Coheris SPAD.

Les apports à consentir par la société Coheris SPAD à titre de fusion sont apportés à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2006, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004. Corrélativement et conformément aux dispositions des instructions administratives 4 I-2-00 du 3 août 2000 et 4 I-1-05 du 30 décembre 2005, la société Absorbante s'engage à reprendre les écritures telles qu'elles figuraient au bilan de la société Absorbée.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine actif et passif de la société Coheris SPAD devant être intégralement dévolu à la société COHERIS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

I.1 - Actif

L'actif apporté par la société Coheris SPAD comprend les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués :

- 

1° Immobilisations incorporelles	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, marques dont enseigne	1 139	6,31
Fonds de commerce	305 000	305 000
Total des immobilisations incorporelles	306 139	305 006,31
2° Immobilisations corporelles	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Terrains	0	0
Constructions	107 786,96	103 571,09
Installations techniques, matériel et outillage	0	0
Autres immobilisations corporelles	31 561,39	15 720,68
Total des immobilisations corporelles	139 348,35	119 291,77
3° Immobilisations financières	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Participations	260 000	260 000
Titres de placement	0	0
Autres valeurs immobilisées	35 932,52	35 932,52
Prêts	1 400	1 400
Dépôts et cautionnements		
Total des immobilisations financières	297 332,52	297 332,52
4° Actif circulant	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Valeurs en stocks	19 998,91	18 003,85
Avances et acomptes versés sur commandes	7 086,16	7 086,16
Clients et comptes rattachés	755 911,49	750 560,94

1° Immobilisations incorporelles	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Autres créances	591 237,83	583 714,62
Disponibilités	353 325,62	353 325,62
Charges constatées d'avance	54 207,57	54 207,57
Total de l'actif circulant	1 781 767,58	1 766 998,76

I.2 - Récapitulation des éléments d'actif en €

- Immobilisations incorporelles : 305 006,31
- Immobilisations corporelles : 119 291,77
- Immobilisations financières : 297 332,52
- Actif circulant : 1 766 998,76

Soit un actif apporté de 2 488 629,36 €.

I.3 - Passif

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée, la totalité du passif de cette dernière dont le montant dans les comptes au 31/12/2006 est ci-après indiqué.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Passif pris en charge en €	Montant
Provisions pour risques	10 000
Provisions pour charge	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	255 927,91
Emprunts et dettes financières diverses	0
Avances et acomptes sur commandes en cours	1 238,72

Passif pris en charge en €	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 228 759,94
Dettes fiscales et sociales	343 377,23
Autres dettes	375 089,07
Total du passif	2 214 392,87

Le représentant de la société Coheris SPAD certifie que le chiffre total du passif ci-dessus mentionné et le détail de ce passif sont exacts et sincères, qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 31/12/2006, aucun passif non comptabilisé.

I.4 - Actif net apporté au 31/12/2006

L'actif apporté étant évalué à un montant de 2 488 629,36 € et le passif pris en charge s'élevant à 2 214 392,87 €, il résulte que l'actif net apporté par la société Coheris SPAD s'établit à un montant de 274 236,49 € au 31/12/2006.

I.5 – Mali de fusion

La valeur nette des titres Coheris SPAD détenus par COHERIS étant de 2 123 369,87 € et l'actif net apporté par la société Coheris SPAD s'élevant à 274 236,49 €, il résulte que le mali de fusion s'établit à un montant de 1 849 133,38 €.

Ce mali de fusion peut être considéré en totalité comme un mali technique, par conséquent, il sera inscrit à l'actif du bilan de la société absorbante en fond commercial à la valeur de 1 849 133,38 €.

CHAPITRE IV. - DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DÉCLARATIONS

I - Origine de propriété de la société absorbée

Le fonds de commerce de la société Coheris SPAD exploité au 63, Boulevard Ménilmontant - 75011 Paris résulte de la création d'un fonds de commerce.

II - Propriété - Jouissance

La société COHERIS aura la propriété du patrimoine qui lui sera transmis par la société Coheris SPAD, y compris ceux des éléments qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la

comptabilité de la société Coheris SPAD, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, à savoir après la réalisation de la condition suspensive visée au chapitre VII ci-après, et ce dans l'état où il se trouvera alors, tout gain ou perte par rapport au patrimoine décrit aux présentes faisant son bénéfice ou sa perte, sans recours envers quiconque.

L'ensemble du passif de la société Coheris SPAD à la date de réalisation définitive de la fusion, en ce compris toutes dettes et charges, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement, occasionnées par la dissolution de la société Coheris SPAD seront transmis à la société COHERIS.

De convention expresse entre les parties, la société COHERIS aura, d'un point de vue comptable et fiscal, la jouissance de l'universalité du patrimoine de la société Coheris SPAD à compter, rétroactivement, du 1^{er} janvier 2007.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée depuis cette date étant considérées comme ayant été accomplies pour le compte de la société absorbante qui les reprendra dans ses états financiers.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la société Coheris SPAD au titre de la fusion et les sommes réclamées par les tiers, la société COHERIS sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

III - Engagements réciproques

La société Coheris SPAD et la société COHERIS conviennent expressément que pendant toute la durée de la réalisation de la fusion, les deux sociétés se concerteront sur leur politique générale et, qu'en particulier, aucune d'elles ne prendra sans l'accord de l'autre, d'engagements susceptibles de modifier de manière significative la consistance de son actif ou l'importance de son passif, en dehors de ceux résultant des opérations de gestion courante.

La société Coheris SPAD remettra à la société COHERIS les comptes de la période du 1^{er} janvier 2007 à la date de réalisation définitive de la fusion.

IV - Charges et conditions

IV.1 La société absorbante prendra les biens apportés dans l'état où la société absorbée les détient sans pouvoir exercer aucun recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit ; elle sera purement et simplement substituée à cet égard dans tous ses droits et obligations.

IV.2 Elle sera tenue à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister dans les conditions où la société absorbée serait tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu.

D'une manière générale, elle sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

IV.3 Elle poursuivra tous les contrats de travail conclus par la société absorbée, visés en **Annexe 3** et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L. 122-12 du code du travail. Les parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes démarches pour maintenir au profit des salariés de la société A leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).

IV.4 Elle accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposables aux tiers la transmission du patrimoine reçu. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société Coheris SPAD sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la société COHERIS au plus tard au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La société Coheris SPAD, se chargera notamment d'obtenir l'accord express de la banque Crédit Industriel et Commercial en vue du transfert de la convention de prêt n°30066 10933 00010233102 conclue le 12 juillet 2006.

IV.5 Elle fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

IV.6 Elle supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation ; elle reprendra notamment, le cas échéant, les engagements souscrits par la société absorbée vis-à-vis de l'administration en matière de taxes, d'impôts directs, de droits d'enregistrement et de taxes sur le chiffre d'affaires.

IV.7 Elle sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la fusion, comme de tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle énumérés en **Annexe 4**, de

tous les accords commerciaux ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à la société absorbée.

IV.8 Elle aura, après la réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs pour, aux lieu et place de la société absorbée, relativement aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

CHAPITRE V. - DÉTERMINATION DU RAPPORT D'ÉCHANGE - RÉMUNÉRATION DES APPORTS

I - Détermination du rapport d'échange

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues susvisées, l'évaluation de la valeur de l'action de chaque société est la suivante :

- société Coheris SPAD : montant : 2 125 000 € / 1 125 000 actions soit une valeur de l'action Coheris SPAD d'un montant de 1,89 €.
- société COHERIS : montant : 32 100 000 € / 5 613 075 actions = soit une valeur de l'action COHERIS d'un montant de 5,72 €.

La comparaison des valeurs ainsi déterminées de ces deux sociétés et de leurs titres fait ressortir que la valeur relative de la société COHERIS représente 15,1 fois la valeur relative de la société COHERIS SPAD.

En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est arrondi et fixé à 1 action COHERIS pour 3 actions Coheris SPAD.

Pour rémunérer l'apport-fusion, la société COHERIS devrait attribuer 375 000 actions d'un montant de 5,72 € chacune, lesquelles seraient attribuées à elle-même à concurrence de 1 125 000 actions.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 236-3 du code de commerce, la société absorbante renoncera à l'exercice de ses droits d'actionnaire de la société absorbée. Il ne sera donc attribué que 2 802,34 actions de la société absorbante comme il est précisé au paragraphe II ci-après.

II - Rémunération des apports – Attribution d'actions COHERIS auto détenues par la

société COHERIS

II.1 – Autorisation

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2007, conformément aux stipulations du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 juin 2006 et ayant reçu le visa de l'AMF n°05-642, a voté l'autorisation suivante :

- autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à acquérir en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris de gré à gré, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant son capital, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués en vue notamment de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la société.

II.2 - Conseil d'Administration ayant autorisé le lancement effectif du programme de rachat d'actions

Le Conseil d'administration en date du 21 juin 2007 a décidé du lancement de ce programme.

Le Conseil a donné tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet d'établir et de communiquer à l'Autorité des Marchés Financiers le descriptif du programme.

Autorisation est donc donnée à la société COHERIS d'acheter et d'utiliser ses propres actions en vue de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la société à hauteur du seuil de 10% du capital de la société soit à hauteur de 561 307 actions.

En date du 14 septembre 2007, la société détient 46 324 de ses propres actions représentant 0,83% du capital social.

II.3 - Attribution d'actions COHERIS auto détenues par la société COHERIS

Il résulte du rapport d'échange arrêté au **Paragraphe I « Détermination du rapport d'échange »** ci-dessus que les actionnaires de la société absorbée recevront en échange des 1 125 000 actions de la société absorbée, 375 000 actions de la société absorbante.

Cependant, la société COHERIS détient 1 116 593 actions de la société Coheris SPAD, en sorte qu'en cas de réalisation de la fusion, elle recevrait 372 197,66 de ses propres actions.

La société absorbante renoncera ainsi, si la fusion se réalise, à ses droits d'actionnaire de la société absorbée. Par suite, elle attribuera pour rémunérer les actionnaires de la société

absorbée autres qu'elle-même et ensemble propriétaires de 8 407 actions Coheris SPAD, 2 802,34 actions COHERIS de 0,40 € de nominal, toutes entièrement libérées.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-156 du Code de commerce, la société Coheris SPAD s'engage à racheter auprès de ses actionnaires l'ensemble des actions ou droits formant rompus ne permettant pas l'attribution d'un nombre entier d'actions COHERIS.

En conséquence, il ne sera attribué aucune fraction d'action de la société COHERIS.

CHAPITRE VI. - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

La société Coheris SPAD sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la société Coheris SPAD devra être entièrement pris en charge par la société COHERIS, la dissolution de la société Coheris SPAD ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

Les actions attribuées par la société COHERIS en rémunération des apports de la société Coheris SPAD seront immédiatement et directement attribuées aux actionnaires de cette société, à raison de 2 802,34 actions COHERIS pour 8 407 actions Coheris SPAD.

Les actionnaires de la société Coheris SPAD qui ne posséderaient pas le nombre d'actions nécessaires pour obtenir sans rompus les actions de la société absorbante correspondantes, devront procéder à l'achat ou à la vente du nombre de titres nécessaires.

Du fait de l'effet rétroactif donné à la fusion, toutes les opérations effectuées depuis le 1^{er} janvier 2007 par la société absorbée seront réputées l'avoir été pour le compte de la société absorbante. Un quitus sera donc donné, lors de la réalisation de la fusion, au directeur général de la société absorbée pour la période comprise depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la société Coheris SPAD, appelée à approuver la fusion et à décider la dissolution de la société, de conférer, en tant que de besoin aux mandataires de son choix, les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par eux-mêmes, ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence de réitérer, si besoin était, les apports effectués à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du



patrimoine de la société absorbée et, enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, et en particulier requérir la radiation de la société absorbée au Registre du commerce et des sociétés.

La société absorbante assurera l'inscription en compte, au profit des actionnaires de la société absorbée, des actions nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

CHAPITRE VII. - CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent projet de fusion, l'augmentation de capital de la société absorbante et la dissolution de la société absorbée ne seront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation de la condition suspensive ci-après :

- Approbation du projet de traité par les assemblées générales entre chaque société, à la connaissance de laquelle les rapports des commissaires aux apports seront préalablement portés.
- Réalisation de l'ensemble des opérations de publicité auprès de l'AMF et des actionnaires de chaque société.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations des assemblées générales de chacune des sociétés.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Les dirigeants sociaux des sociétés intéressées contractent, par leurs seules signatures, l'engagement de soumettre avant le 31 décembre 2007 la fusion aux assemblées générales extraordinaires desdites sociétés, statuant dans les conditions prévues par la loi.

De plus, il est convenu que si la fusion dont il s'agit n'était pas définitivement réalisée avant le 31 décembre 2007, les présentes seraient considérées comme nulles et non avenues sans indemnité de part ni d'autre.

CHAPITRE VIII. - DÉCLARATIONS AU NOM DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

Fabrice ROUX, ès qualités de représentant de la société absorbée déclare :

- que le patrimoine de la société Coheris SPAD n'est menacé d'aucune confiscation ou d'autre mesure d'expropriation ;

FR

- que les éléments de l'actif apporté, notamment les divers éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, autres que ceux énumérés en annexe 5 et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation ;
- que la société Coheris SPAD n'est pas en état de redressement ou de liquidation judiciaires, et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.

Il déclare expressément renoncer au privilège de vendeur et à l'action résolutoire pouvant appartenir à la société absorbée du fait de la fusion.

CHAPITRE IX. - ENGAGEMENTS FISCAUX

I - Dispositions générales

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes et autres obligations résultant de la réalisation définitive de la fusion.

II - Impôt sur les sociétés

Les sociétés absorbée et absorbante sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, et la présente fusion entre dans le champ d'application de l'article 210-0 A du code général des impôts.

Il est précisé qu'une demande d'agrément a été faite en vue d'obtenir le transfert à la société COHERIS des déficits dont dispose la société Coheris SPAD.

Ainsi qu'il est convenu ci-dessus, la fusion prendra effet au 1^{er} janvier 2007. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires de la société absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront englobés dans le résultat de la société absorbante.

Les soussignés, ès qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables dans les comptes au 31/12/2006 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante reprendra dans ses comptes les écritures de la société absorbée en faisant ressortir



l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée.

En conséquence, la société absorbante prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
- de reprendre à son passif la réserve spéciale où la société absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement aux taux réduits de l'impôt sur les sociétés, telle que cette réserve figure au bilan de la société absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion, ainsi que la réserve où ont été portées par la société absorbée les provisions pour fluctuation des cours, en application de l'article 39, I, 5°, alinéa 6 du code général des impôts ;
- de se substituer, le cas échéant, à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du code général des impôts, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion ;
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A, 3, d du code général des impôts, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les actifs amortissables de la société absorbée ; étant spécifié à cet égard qu'en vertu des dispositions précitées, la cession de l'un des biens amortissables reçus entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession (*la cession s'entendant de toute opération de vente, apport, mise au rebut, etc.*) ;
- d'inscrire à son bilan, les éléments autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du code général des impôts, pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée. A défaut, la société absorbante devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;
- d'accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du code général des impôts et joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle

FR

fourni par l'administration (dit état de suivi des plus-values) faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'Annexe III au code général des impôts ;
— et à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies, II du code général des impôts.

III - Taxe sur la valeur ajoutée

III.1 La société absorbée déclare transférer purement et simplement à la société absorbante qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister. La société absorbante s'engage à adresser aux services des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

III.2 Les apports, dans le cadre de la fusion, de biens immobiliers entrant dans le champ d'application de la TVA immobilière sont déclarés inexistantes pour l'application de l'article 257, 7° du code général des impôts.

III.3 Conformément à l'article 257 bis du code général des impôts la transmission des actifs envisagée au présent traité est exemptée de TVA, dans la mesure où la présente fusion emporte transmission d'une universalité de biens au profit de la société absorbante et les deux parties sont redevables de la TVA. La société absorbante, étant réputée continuer la personne de la société absorbée, s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures desdits biens et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du code général des impôts, qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser lesdits biens.

La société absorbante notifiera ce double engagement au service des impôts dont elle relève, par déclaration établie en double exemplaire.

III.4 En ce qui concerne les stocks, les parties déclarent que les stocks apportés étant destinés à la vente, l'apport desdits stocks n'est pas soumis à la TVA. A cet effet, la société absorbante s'engage à soumettre à la TVA la vente des stocks reçus de la société absorbée.

En outre, la société absorbante s'engage, conformément à l'instruction administrative 3 D4-96

FR

du 3 octobre 1996, à procéder, le cas échéant, à l'imposition des livraisons à soi-même ou aux régularisations de taxes susceptibles de concerner les biens autres que des immobilisations dès lors que la TVA afférente aux stocks et aux éléments les composant a pu faire l'objet d'une déduction totale ou partielle par la société absorbée.

La société absorbante s'engage à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes.

IV - Enregistrement

Les parties déclarent que la présente fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816 du code général des impôts. En conséquence, la présente fusion sera enregistrée au droit fixe.

V - Opérations antérieures

Le cas échéant, la société absorbante s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

VI - Taxes annexes

La société absorbante s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due par la société absorbée depuis le 1^{er} janvier 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 163 de l'annexe II au code général des impôts, la société absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction, à laquelle la société absorbée resterait soumise lors de la réalisation définitive de la fusion, à raison des salaires payés par elle depuis le 1^{er} janvier 2007.

La société absorbante s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société absorbée et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements. Elle présentera, le cas échéant, à l'administration fiscale la déclaration prévue par l'article 161 de l'annexe II du CGI dans le délai de 60 jours prescrit par l'article 202 dudit code. La société absorbée annexera le cas échéant à sa déclaration le présent engagement de la société absorbante, le tout présenté en deux exemplaires, conformément aux dispositions de l'article 161 précité.

AL

La société absorbante demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisées par la société absorbée et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

CHAPITRE X. - DISPOSITIONS DIVERSES

I - Remise de titres

Il sera remis à la société absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces et documents relatifs aux biens et droits apportés par la société absorbée.

II - Frais et droits

Les frais, droits d'enregistrement et honoraires auxquels donnera lieu la fusion, ainsi que ceux qui seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la société COHERIS qui s'y oblige.

III - Formalités

La société COHERIS remplira toutes les formalités de publicité légales ainsi que, le cas échéant, celles qui seraient requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission du patrimoine de la société absorbée.

Tous pouvoirs sont d'ores et déjà donnés à cet effet au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes.

IV - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

V - Annexes

Les annexes ci-dessous font partie intégrante du présent acte.

AL

Annexe 1 – Procès-verbal des délibérations du conseil d'administration en date du 20 septembre 2007 de la société Coheris SPAD

et

extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration en date du 20 septembre 2007 de la société COHERIS

FE

**Annexe 2 – Comptes arrêtés au 31/12/2006 de la société Coheris SPAD et de la société
COHERIS**

AC

Annexe 3 – Etats comptables arrêtés au 30 juin 2007 de la société Coheris SPAD et de la société COHERIS .

Annexe 4 - Liste du personnel de la société Absorbée

NOM	PRENOM	Métier	TYPE CONTRAT	CADRE ?	ANCIENNETE	Ancienneté en années
CAZALA	Lennaïc	CHARGE ETUDES	CDI	O	11/10/2001	5
CHÂTEAU	Frédéric	DIR SERVICES	CDI	O	04/09/2006	0
CUSCITO	Valérie	ASS FORMATION	CDI	O	01/02/2001	5
DIGON-GARCIA	Estrella	ASS ADMIN	CDI	O	01/07/2002	4
GAUDRON	Olivier	COMMERCIAL	CDI	O	10/06/2004	2
GODFROY	Christelle	ASS ADMIN	CDD éch 31/12/07	N	18/09/2006	0
JOLLIET/DODIVERS	Catherine	RESP MARKETING	CDI	O	01/11/1996	10
LALEVE	Nathalie	ASS COMMERCIALE	CDI	O	13/05/2002	4
LE NOUVEL	Tanguy	STRATEGIE PRODUIT	CDI	O	25/10/1999	7
PARCHANTOUR	Justin	CHARGE ETUDES	CDI	O	01/06/2007	0
PANTIC	Nadezda	FEMME SERVICE	CDI	N	01/07/2000	6
UZAN	Richard	COMMERCIAL	CDI	O	23/05/2005	1

FR

Annexe 5 - Droits de propriété intellectuelle et industrielle

- Marque SPAD, déposée à l'INPI le 18 mars 2004, sous le n° d'enregistrement 3281693.
- Marque DECISIA, déposée à l'INPI le 14 janvier 2002, sous le n° d'enregistrement 3142775.
- Marque QUALICONTROL, déposée à l'INPI le 20/07/19998, sous le n° d'enregistrement 98 742 376
- Protection de l'œuvre Test and Go, auprès de l'Agence pour la protection des programmes, déposée le 22 juin 2005 et enregistrée sous le n° IDDN.FR.001.260022.000.S.P.2005.000.2000

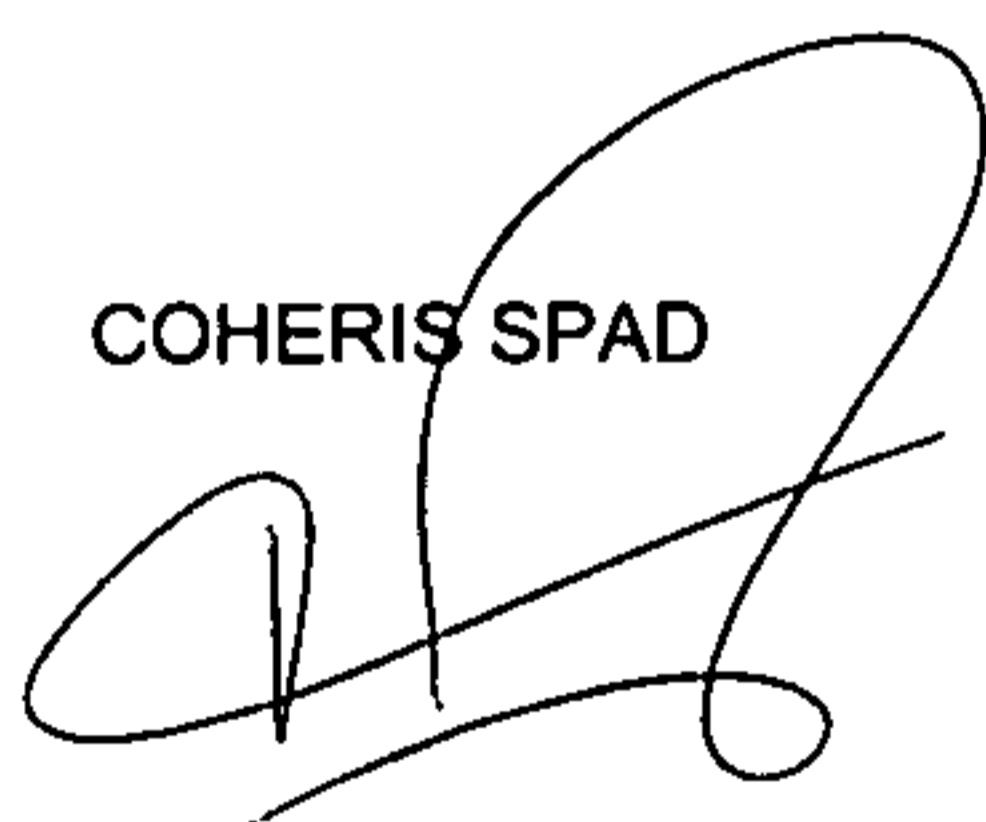
Annexe 6 - Liste des nantissements, privilèges et hypothèques sur les actifs et sur le fond de commerce de la société Coheris SPAD

Contrat avec constitution de nantissement de fonds de commerce, associée au prêt référencé 00010233102 PRET PROFESSIONNEL conclu le 26 juillet 2006, pour un montant de 125 000,00 EUR. Nantissement au premier rang et sans recours, au bénéfice la banque CIC, du fonds de commerce de la société Coheris SPAD anciennement dénommée TEST AND GO SAS, au capital de 225 000 EUR ayant son siège social au 63 Boulevard de Ménilmontant – 75 011 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 478 173 644.

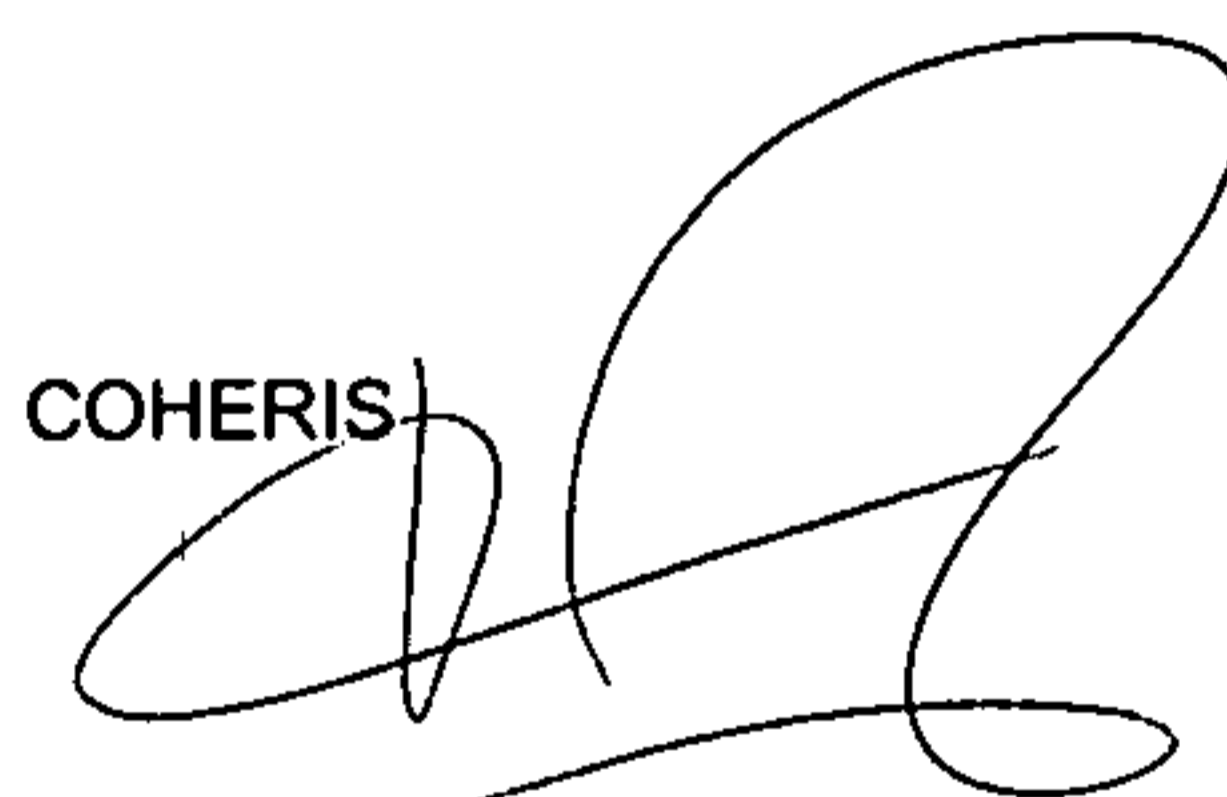
Fait à Boulogne-Billancourt, le ... *28 septembre 2007*

En neuf exemplaires dont un pour l'enregistrement, un pour chaque partie, quatre pour les dépôts au greffe, un pour l'INPI, un pour l'APP.

Signatures des parties

COHERIS SPAD


FABRICE ROUX
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

COHERIS


FABRICE ROUX
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

SPAD
Société Anonyme au capital de 225 000 euros
Siège social : 63, boulevard de Ménilmontant - 75011 PARIS
478 173 644 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept,

Le vingt septembre,

A seize heures trente,

Les administrateurs se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Société COHERIS,
- Monsieur Arnaud CREPUT,
- Monsieur Fabrice ROUX,
- Monsieur Paul LANDUCCI.

Messieurs François ABELLA et Xavier DUGAST sont absents excusés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Fabrice ROUX est désigné en qualité de président de séance.

Monsieur Arnaud CREPUT remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FR

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la précédente réunion ;
- Examen et approbation du projet de fusion par absorption de notre société par COHERIS ;
- Autorisation aux fins d'établir et signer la déclaration de régularité et conformité prévue à l'article L. 236-6 du code de commerce Préparation du rapport du conseil d'administration ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;
- Délégation de pouvoirs au président ;
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE FUSION

Le président expose au conseil les motifs qui ont conduit à envisager une fusion - absorption de la société Coheris SPAD par la société COHERIS, à savoir la réorganisation géographique de l'ensemble des activités du groupe auquel appartiennent la société Coheris SPAD et la société COHERIS et ce, dans un souci de simplification et de rationalisation des structures administrative, juridique, financière et commerciale et conduire ainsi à une meilleure efficacité économique.

Le président présente ensuite au conseil les conditions et modalités de la fusion telles qu'elles sont relatées dans le projet de fusion dont il donne lecture.

La fusion serait réalisée sur la base des comptes annuels arrêtés par chaque société au 31 décembre 2007.

Le président rappelle que s'agissant d'une opération entre sociétés sous contrôle commun, les apports seront évalués à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'opération.

Il ressort que l'actif net apporté par la société Coheris SPAD au 31 décembre 2006 s'élève à 274 236,49 €.

Le président expose au conseil que la parité d'échange des titres entre la société Coheris SPAD et la société COHERIS a été réalisée sur la base des critères suivants :

- valeur de référence pour l'acquisition du bloc de contrôle,
- multiples de sociétés comparables cotées,
- approche intrinsèque par actualisation des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash-Flow – DCF).

fil

Sur la base des critères d'évaluation retenus pour chacune des sociétés participantes et qui figurent en annexe au projet de fusion, le rapport d'échange serait fixé à 1 action de la société COHERIS pour 3 actions de la société Coheris SPAD.

En conséquence, l'apport- fusion devrait être rémunéré par l'attribution de 375 000 actions de la société COHERIS attribuées aux actionnaires de la société Coheris SPAD selon le rapport d'échange ci-dessus. Toutefois, la société COHERIS est propriétaire de 1 116 593 actions de la société Coheris SPAD, de sorte qu'à l'occasion de l'attribution des actions COHERIS, elle devrait recevoir une partie de ses propres actions. En conséquence, le projet de fusion prévoit que la société COHERIS renonce à l'attribution de 372 198 actions COHERIS auxquelles sa participation dans la société Coheris SPAD lui donnerait droit et attribue 2 802,34 actions COHERIS aux actionnaires de la société Coheris SPAD autres qu'elle-même.

Sous la condition suspensive de réalisation définitive de la fusion, après approbation par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la société Coheris SPAD et de la société COHERIS, la société COHERIS prendrait en charge l'ensemble des opérations actives et passives de la société Coheris SPAD ainsi que les résultats de son exploitation, depuis la date d'arrêté des comptes annuels servant de base à l'opération, soit le 31 décembre 2007.

La société Coheris SPAD serait dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion.

Puis le président offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité approuve le projet de fusion par absorption de la société Coheris SPAD par la société COHERIS, tel qu'il lui a été présenté, et charge son président de poursuivre les négociations pour les mener à terme, signer le projet de fusion et plus généralement faire le nécessaire en vue de la réalisation de la fusion.

Le président explique au conseil la nécessité, afin de respecter les dispositions réglementaires, d'arrêter un état comptable intermédiaire à une date antérieure de moins de 3 mois à la date du projet de fusion, dans la mesure où les derniers comptes annuels de la société se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de 6 mois à la date du projet de fusion.

Le président présente au conseil un état comptable arrêté au 30 juin 2007, établi selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel. Le président commente les résultats de la société tels qu'ils ressortent de cet arrêté. Après en avoir délibéré, le conseil arrête, à l'unanimité, l'état comptable intermédiaire qui lui est présenté.

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Fabrice ROUX, son président, à l'effet d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du code de commerce, sous réserve de l'approbation de la fusion par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la société Coheris SPAD et de la



société COHERIS.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le conseil d'administration établit le projet de rapport qui sera soumis à l'assemblée et en arrête les grandes lignes ainsi que les projets de résolutions. Il charge son président d'apporter à ce rapport toutes les modifications et compléments qui seraient nécessaires.

CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 28 novembre 2007, à 16 heures 30, dans les locaux de la société Coheris HARRY situé au 13 bis rue de l'abreuvoir - 92400 COURBEVOIE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport du conseil d'administration ;
- rapport du commissaire à la fusion ;
- approbation du projet de fusion par absorption de la société Coheris SPAD par la société COHERIS;
- répartition des actions rémunérant l'apport- fusion ;
- dissolution de la société sans liquidation ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

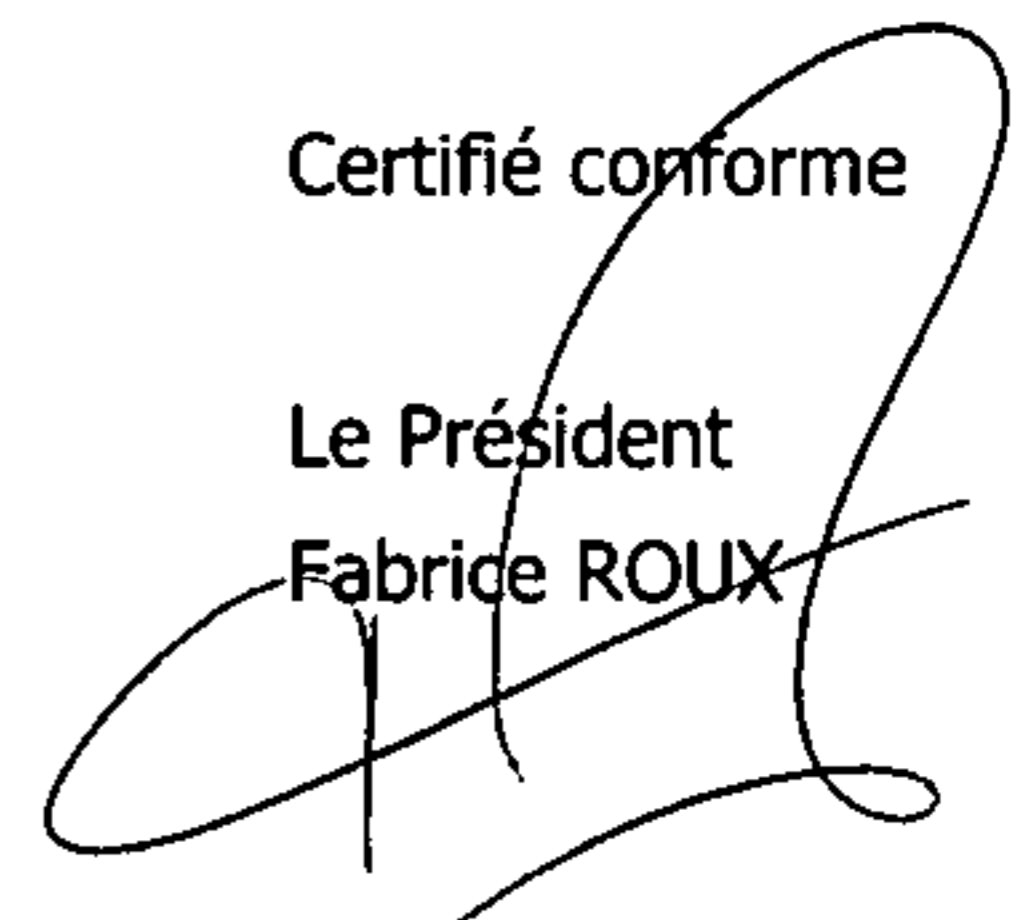
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Certifié conforme

Le Président

Fabrice ROUX



COHERIS

Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros

Siège Social : 40, rue de l'Est - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

399 467 927 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept,

Le vingt septembre,

A dix-sept heures trente,

Les administrateurs de la société COHERIS se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Fabrice ROUX
- Monsieur Paul LANDUCCI
- Monsieur Arnaud CREPUT
- Monsieur Claude LECLERCQ

Monsieur Hervé MARCHYLLIE est absent excusé.

Messieurs Frédéric POIRIER et Sébastien DORNEVAL, délégués du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents.

Monsieur Didier LECHEVALIER, représentant la société EREC ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est présent. Monsieur Léon LEWKOWICZ représentant la société MAZARS et GUERARD, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent.

Mademoiselle Magaly BONNEAU, juriste, assiste également au Conseil.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Fabrice ROUX préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

FR

Monsieur Arnaud CREPUT remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Examen et approbation du projet de fusion par absorption par notre société de la société Coheris SPAD et conséquences de cette fusion ;
- Autorisation aux fins d'établir et signer la déclaration de régularité et conformité prévue à l'article L. 236-6 du code de commerce ;
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006,
- Préparation du rapport du conseil d'administration et du projet des résolutions ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE FUSION

Le président expose au conseil les motifs qui ont conduit à envisager une fusion -absorption par la société COHERIS de la société Coheris SPAD, à savoir la réorganisation géographique de l'ensemble des activités du groupe auquel appartiennent la société Coheris SPAD et la société COHERIS et ce, dans un souci de simplification et de rationalisation des structures administrative, juridique, financière et commerciale et conduire ainsi à une meilleure efficacité économique.

Le président présente ensuite au conseil les conditions et modalités de la fusion telles qu'elles sont relatées dans le projet de fusion dont il donne lecture.

La fusion serait réalisée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006. La société Coheris SPAD apporterait la totalité de son actif, à charge pour la société COHERIS de supporter la totalité de son passif.

Le président rappelle que s'agissant d'une opération entre sociétés sous contrôle commun les apports seront évalués à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'opération.

Aux termes du projet, l'actif net apporté par la société Coheris SPAD ressort au 31 décembre 2006 à 274 236,49 €.

Le président expose au conseil que la parité d'échange des titres entre la société Coheris SPAD et la société COHERIS a été réalisée sur la base des critères décrits ci-dessous.

Les méthodes retenues dans le cadre de la valorisation de la société Coheris SPAD sont les suivantes :

- valeur de référence pour l'acquisition du bloc de contrôle,
- multiples de sociétés comparables cotées,
- approche intrinsèque par actualisation des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash-Flow – DCF).

Les méthodes retenues dans le cadre de la valorisation de la société Coheris sont les suivantes :

- cours de bourse,
- multiples de sociétés comparables cotées,
- approche intrinsèque par actualisation des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash-Flow – DCF).

Sur la base des critères d'évaluation retenus pour chacune des sociétés participantes et qui figurent en annexe au projet de fusion, le rapport d'échange serait fixé à 1 action COHERIS pour 3 actions Coheris SPAD.

Pour rémunérer l'apport-fusion, la société COHERIS devrait attribuer 375 000 actions COHERIS d'un montant de 5,72 € chacune, lesquelles seraient attribuées à elle-même à concurrence de 1 125 000 actions.

Toutefois, la société COHERIS détenant 1 116 593 actions de la société Coheris SPAD, il est prévu de renoncer à la fraction de capital correspondant à cette participation et de n'attribuer que 2 802,34 actions COHERIS au nominal de 0,40 chacune, nécessaire à la rémunération des actionnaires de la société absorbée autres que la société absorbante.

Le président indique au conseil que, lors de sa réunion du 3 septembre 2007, le comité d'entreprise a été régulièrement consulté sur le projet de fusion de la société Coheris SPAD avec la société COHERIS et exprimé un avis favorable sur l'opération.

Sous la condition suspensive de réalisation définitive de la fusion, après approbation par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la société Coheris SPAD et de la société COHERIS, la société COHERIS prendrait en charge l'ensemble des opérations actives et passives de la société Coheris SPAD ainsi que les résultats de son exploitation, depuis la date d'arrêté des comptes annuels servant de base à l'opération, soit le 31 décembre 2006.

La société Coheris SPAD serait dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion.

Puis le président offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par absorption par la société COHERIS de la société Coheris SPAD, tel qu'il lui a été présenté, et charge son président de poursuivre les négociations pour les mener à terme, signer le projet de fusion et plus généralement faire le nécessaire en vue de la réalisation de la fusion.

Le président explique au conseil la nécessité, afin de respecter les dispositions réglementaires, arrêter un état comptable intermédiaire à une date antérieure de moins de 3 mois à la date du projet de fusion, dans la mesure où les derniers comptes annuels de la société se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de 6 mois à la date du projet de fusion.

Le président présente au conseil un état comptable arrêté au 30 juin 2007, établi selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel. Le président commente les résultats de la société tels qu'ils ressortent de cet arrêté. Après en avoir délibéré, le conseil arrête, à l'unanimité, l'état comptable intermédiaire qui lui est présenté.

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Fabrice ROUX, son président, à l'effet d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du code de commerce, sous réserve de l'approbation de la fusion par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la société Coheris SPAD et de la société COHERIS.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Le Président rappelle que le décret du 11 décembre 2006 a modifié le décret no 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales relatif à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire souhaitant participer aux assemblées et qu'il convient en conséquence de modifier l'article 20 des statuts concernant les assemblées générales.

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de soumettre la mise en harmonie desdits articles à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le conseil d'administration établit le projet de rapport qui sera soumis à l'assemblée et en arrête les grandes lignes ainsi que les projets de résolutions. Il charge son président d'apporter à ce rapport toutes les modifications et compléments qui seraient nécessaires.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 28 novembre 2007, à 17 heures 30, dans les locaux de la société Coheris HARRY, 13 bis, rue de l'Abreuvoir – 92 400 COURBEVOIE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport du conseil d'administration ;
- rapport du commissaire à la fusion ;
- approbation du projet de fusion par absorption de la société Coheris SPAD ;
- Mise en harmonie de l'article 17 des statuts avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006 ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

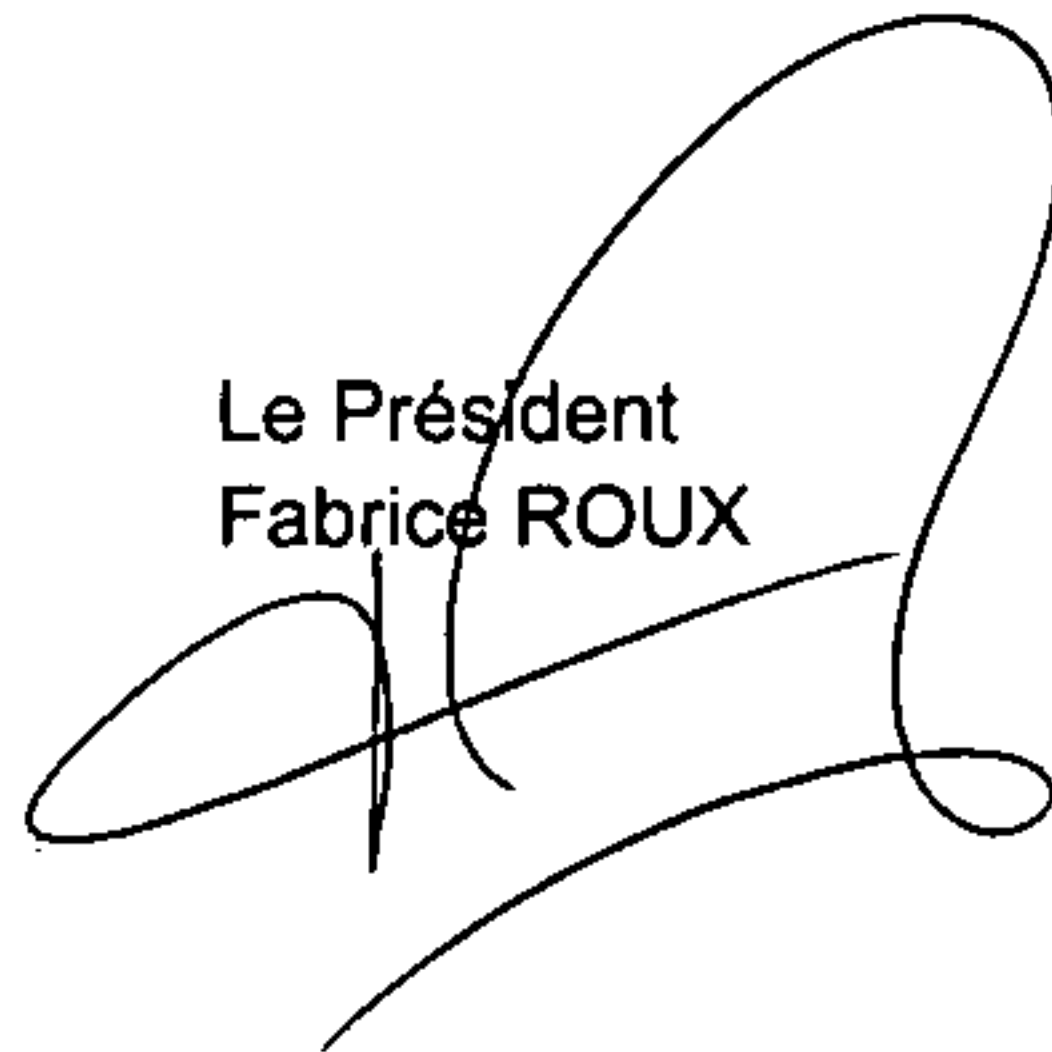
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Extrait Certifié Conforme

Le Président
Fabrice ROUX



Désignation de l'entreprise SA SPAD

Néant

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Copyright Ocegi (2007)

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé : 225000...)	DA	225000		50
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	179822		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2237		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2000		
	Report à nouveau	DH	515		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(135337)		44
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	274236		94
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10000		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	10000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	255928		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs E)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1239		59
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1228760		37860
	Dettes fiscales et sociales	DY	343377		9255
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	271		
	Autres dettes	EA	795		219
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	374024		15063
TOTAL (IV)	EC	2204393		62458	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (II + V)	EE	2488629		71934	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC ID			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1991554		623997
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			2

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FR

Désignation de l'entreprise : SA SPAD

Néant

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	1635588	13766
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	1635588	13766
	Production stockée *			FM	(3182)	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	43000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	10479	16
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1685885
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1398015	100769
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	13374	689
	Salaires et traitements *			FY	255796	21782
	Charges sociales (10)			FZ	125239	7574
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	9783	348
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	14518	809
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	5879	64
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1822605	132036
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(136719)	5793
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					812
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers				GK		812
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GL		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	6073	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	6073	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(6073)	812
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(142792)	58745

FR

Désignation de l'entreprise SA SPAD

Néant

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

REVOIS

Copyright © cegit 2007

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	356		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			1
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	356		1
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	92831		1
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5465		12
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	10000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	108296		13
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(107940)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	(115395)		14
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1686241		13934
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1821579		13486
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(135337)		447
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	835		
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(9)	Dont transferts de charges	A1	(556)		164
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	5840		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N			
Divers dont principalement		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
VNC des Eléments d'Actifs Cédés				356	
Provision pour risques		5465			
Frais introduction en bourse+déménagement		10000			
Divers dont diff de règlement		91376			
		1455			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N - 1			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	



FPC

SA SPAD

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2006

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Aux termes de la mission d'établissement des comptes annuels qui lui a été confiée par la société SPAD SA. Monsieur Dominique Lambin, Expert-comptable, déclare que les comptes annuels se rapportant à l'exercice clos le 31/12/2006 caractérisés par les données ci-dessous indiquées :

TOTAL DU BILAN	:	2488629 €
CHIFFRE D'AFFAIRES	:	1635588 €
TOTAL DES PRODUITS	:	1686241 €
TOTAL DES CHARGES	:	1821579 €
RESULTAT	:	-135337 €

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise, en conformité avec les dispositions de l'ordonnance du 19 Septembre 1945 régissant l'ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre.

A Paris, le 27/04/2007

SA SPAD
AU CAPITAL DE 225000 euros
63 boulevard de Ménilmontant

75010 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2006, caractérisés par les données suivantes :

TOTAL DU BILAN	:	2488629 €
RESULTAT EXERCICE	:	-135337 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 27/04/2007.

Sommaire de l'annexe

ANNEXE 1.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
ANNEXE 2.	ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	7
ANNEXE 3.	ETAT DES AMORTISSEMENTS.....	8
ANNEXE 4.	ETAT DES PROVISIONS.....	9
ANNEXE 5.	ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES.....	10
ANNEXE 6.	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN.....	11
ANNEXE 7.	FONDS COMMERCIAL.....	12
ANNEXE 8.	PRODUITS A RECEVOIR.....	13
ANNEXE 9.	CHARGES A PAYER.....	14
ANNEXE 10.	CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	15
ANNEXE 11.	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	16
ANNEXE 12.	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES.....	17
ANNEXE 13.	EFFECTIF MOYEN.....	18
ANNEXE 14.	Liste des filiales et participations.....	19

Annexe 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société n'a pas appliqué les nouvelles règles relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés définis par le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 compte tenu de la nature des actifs et de l'incidence non significative de celles-ci sur les comptes.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements 10 Ans (L)
- Mobilier et matériel de bureau 3 à 10 Ans

➤ **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

➤ Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

➤ Opérations en devises

Si de telles opérations ont eu lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Annexe 2. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Révaluations	Acquisitions
Frais d'étab, rech et Developmt	(I)	0	0	0
Autres postes d'immob incorporelles	(II)	5000	0	301139
Terrains		0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Install géné, agencements et aménagnt	0	0	114187
Install techniques, mat et outillage indust		0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Inst gener, agenc, aménagnt divers	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et inform, mobilier	2332	0	29229
	Emballages récupérables	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0
Avances et acomptes		0	0	1400
TOTAL (III)		2332	0	144816
Participations évaluées par mises en équivalence		0	0	0
Autres participations		400750	0	279000
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	35933
TOTAL (IV)		400750	0	314933
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		408082	0	760888

		Diminutions		Valeur Brute fin d'exercice	Réévaluation légale
		Virements postes à postes	Cessions ou mises en équivalence		
Frais d'étab, rech et Developmt (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immob incorp (II)		0	0	306139	0
Construct	Terrains	0	0	0	0
	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
Immo corp	Install géné, agencements et aménagnt	0	6400	107787	0
	Install techn, mat et outillage indust	0	0	0	0
	Inst gener, agenc, aménagnt divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et inform, mobilier	0	0	31561	0
	Emballages récupérables	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	1400	0
TOTAL III		0	6400	140748	0
Particip évaluées par mises en équiv		0	0	0	0
Autres participations		0	419750	260000	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immob financières		0	0	35933	0
TOTAL IV		0	419750	295933	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		0	426150	742820	0

FR

Annexe 3. ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements Fin d'exercice
Frais d'étab, rech et Developmt (I)	0	0	0	
Autres postes d'immob incorp (II)	831	302	0	1
Terrains	0	0	0	
Construct				
Sur sol propre	0	0	0	
Sur sol d'autrui	0	0	0	
Install géné, agencements et aménagt	868	4283	936	4
Install techn, mat et outillage indust	0	0	0	
Inst gener, agenc, aménagt divers	0	0	0	
Immo corp				
Matériel de transport	0	0	0	
Matériel de bureau et inform, mobilier	10643	5198	0	158
Emballages récupérables	0	0	0	
TOTAL III	11511	9481	936	200
TOTAL GENERAL (I+II+III)	12342	9783	936	211

	Ventilation des amortissements			Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais etab, rech Dev (I)	0	0	0	0	
Immob incorp (II)	302	0	0	0	
Terrains	0	0	0	0	
Construct					
Sur sol propre	0	0	0	0	
Sur sol d'autrui	0	0	0	0	
Instal géné, agencts	4283	0	0	0	
Instal techn, outill indust	0	0	0	0	
Inst gener, aménagt divers	0	0	0	0	
Matériel de transport	0	0	0	0	
Immo corp					
Mat de bureau, info, mob	5198	0	0	0	
Emballages récupérables	0	0	0	0	
TOTAL III	9481	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	9783	0	0	0	0

Annexe 4. ÉTAT DES PROVISIONS

	Provisions Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions Fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions reconstit gisements miniers	0	0	0	0
Provisions pour investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausses des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
Prov fiscales implant étranger av 92	0	0	0	0
Prov fiscales implant étranger ap 92	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL I	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour garanties données	0	0	0	0
Provisions pour pertes marchés	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions et obligations	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions renouvellement des immob	0	0	0	0
Provisions pour grosses réparations	0	0	0	0
Provisions charges soc et fisc sur CP	0	0	0	0
Autres provisions risques et charges	0	10000	0	10000
TOTAL II	0	10000	0	10000
Provisions pour dépréciation				
Incorporelles	0	0	0	0
Sur Corporelles	0	0	0	0
immobilisations Titres en équiv	0	0	0	0
Titres participat°	0	0	0	0
Autres immo fin	0	0	0	0
Sur stocks et encours	3195	1995	3195	1995
Sur comptes clients	8091	5000	7840	5251
Autres provisions dépréciations	0	7523	0	7523
TOTAL III	11286	14518	11035	14769
TOTAL GENERAL (I+II+III)	11286	24518	11035	24769

Dont dotations
et reprisesd'exploitation
financières
exceptionnelles

	14518	11035
	0	0
	10000	0

Annexe 5. ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d 1 an
Actif Immo	Créances rattachées à des participations	0	0	0
	Prêts	0	0	0
	Autres immobilisations financières	35933	35933	0
Actif circulant	Clients douteux ou litigieux	5300	0	5300
	Autres créances clients	750612	750612	0
	Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
	Personnel et comptes rattachés	3000	3000	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	291	291	0
	Impôts sur les bénéfices	122463	122463	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	200767	200767	0
	Etat et autres collectivités publiques	0	0	0
	Autres impôts et taxes	43000	43000	0
	Divers	204986	204986	0
	Groupes et associés	16731	16731	0
	Débiteurs divers	54208	54208	0
	Charges constatées d'avance			
TOTAL		1437289	1431989	5300

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 an à l'origine	0	0	0	0
	+ 1 an à l'origine	255928	43089	212839	0
Emprunts et dettes financières divers		0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		1228760	1228760	0	0
Personnel et comptes rattachés		48126	48126	0	0
Sécurité sociale et autres org. sociaux		117725	117725	0	0
Etat et autres collectivités publiques	IS	0	0	0	0
	TVA	163385	163385	0	0
	Obligations	0	0	0	0
	Autres impôts	14141	14141	0	0
Dettes sur immos et comptes rattachés		271	271	0	0
Groupe et associés		0	0	0	0
Autres dettes		2034	2034	0	0
Dettes représent. de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		374024	374024	0	0
TOTAL		2204393	1991554	212839	0

Annexe 6. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Pour les entreprises liées	En lien de participation	En lien de commerce
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immo incorporelles		
Avances et acomptes sur immo. corporelles		
Participations	260 000	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	35 880	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 023 814	
Dettes sur immob. et comptes rattachés		
Autres dettes	204 986	

Annexe 7. FONDS COMMERCIAL

	Brut début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Brut fin de l'exercice
Droit au bail				
Fonds acquis	5 000	300 000		305 000
Fonds résultant d'une réévaluation légale				
Fonds résultant d'une réévaluation libre				
TOTAL	5 000	300 000	0	305 000

FR

Annexe 8. PRODUITS A RECEVOIR

		Montants des produits à recevoir	Montant
	2678	Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	0
	2688	Intérêts courus sur créances rattachées à des sociétés en participation	0
	2768	Intérêts courus sur autres immobilisations financières	0
COMPTES DE TIERS	4098	R.R.R à obtenir avoir non reçus	0
	4181	Clients - factures à établir	120 557
	4188	Clients - intérêts courus	0
	4287	Personnel - produits à recevoir	0
	4387	Organismes sociaux - produits à recevoir	0
	4487	Etat - produits à recevoir	0
	4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	0
	4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	0
	4687	Produits à recevoir sur débiteurs et créditeurs divers	0
COMPTES FINANCIERS	5088	Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilés	0
	5187	Intérêts courus à recevoir	0
TOTAL			120 557

Annexe 9. CHARGES A PAYER

		MONTANT DES CHARGES A PAYER	MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1688	Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	0
	1788	Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0
COMPTE DE TIERS	4081	Fournisseurs - factures non parvenues	1075286
	4084	Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	0
	4088	Fournisseurs - intérêts courus	0
	4198	R.R.R. à accorder, avoirs à établir	0
	4282	Dettes provisionnées pour congés à payer	41068
	4284	Dettes provisionnées pour participation des salariés	5079
	4286	Personnel - autres charges à payer	0
	4386	Charges à payer aux organismes sociaux	0
	4486	Charges à payer à l'état	14141
	4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	0
	4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	0
	4686	Charges à payer sur débiteurs et créditeurs divers	0
	COMPTES FINANCIERS	5186	Intérêts courus à payer (banques, établissements financiers et assimilés)
5198		Intérêts courus sur concours bancaires courants	0
TOTAL			1135574

FRT

Annexe 10. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montants obligatoires	Montants volontaires
Charges Constatées d'Avances	54 208	
TOTAL	54 208	

	Montants obligatoires	Montants volontaires
Produits Constatés d'Avances	374 024	
TOTAL	374 024	

FR

Annexe 11. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

ACTIONS/PARTS SOCIALES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
ACTIONS	1 125 000	0,20 €
TOTAL	1 125 000	0,20 €

FR

Annexe 12. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Nature de la dette	Montant garanti	Nature de la sûreté
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	115 487 €	Nantissement du Fonds de Commerce
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL	115 487 €	

Annexe 13. EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	TOTAL
Cadres	11		11
Agents de maîtrise et techniciens	0		0
Employés	2		2
Ouvriers			0
TOTAL	13	0	13

Annexe 14. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur des titres détenus		Chiffre d'affaire HT	Résultat du dernier exercice
				Brute	Nette		
+ 50 % du capital	DATAEXPRESSO	639 719	100 %	260 000	260 000	1 035 033	240 47

Documents comptables annuels

COHERIS

Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros
Siège Social : 40, rue de l'Est 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
399 467 927 RCS NANTERRE

Documents comptables annuels

1 Comptes sociaux

1.1 Bilan et compte de résultat

ACTIF – en milliers d'euro

Note		31/12/06			31/12/05
		Brut	Amort, Provis.	Net	Net
	Immobilisations incorporelles				
	• Frais de recherche et développement	5 436	3 836	1 600	1 449
	• Concessions, brevets, licences, marques	575	479	96	141
	• Fonds commercial	73		73	500
	Autres immobilisations incorporelles	16	16		
	Avances et acomptes sur incorporelles	27		27	
	Immobilisations corporelles	1 456	1 194	262	205
	• Participations	20 610	2 653	17 957	12 092
	Autres immobilisations financières	293		293	315
1.2.3.1	TOTAL IMMOBILISE	28 486	8 149	20 337	14 702
	Avances et acomptes versés sur commande	4		4	
	Créances clients et comptes rattachés	6 448	823	5 625	5 851
	Autres créances	841	88	753	1 023
	Valeurs mobilières de placement	1 152		1 152	4596
	Disponibilités	1 524		1 524	1 688
	Charges constatées d'avance	316		316	323
1.2.3.2	TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 285	911	9 374	13 481
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	TOTAL ACTIF	38 771	9 060	29 711	28 183

FR

Documents comptables annuels

PASSIF- en milliers d'euro

Note		31/12/2006	31/12/2005
1.2.4.1	Capital	2 245	2 129
	Prime d'émission, de fusion et d'apport	19 099	17 475
	Réserve légale	182	163
	Autres réserves	1 471	1 583
	Report à nouveau	3	193
	Résultat de l'exercice	-656	388
1.2.4.2	Amortissements dérogatoires	103	
	I SITUATION NETTE TOTALE	22 448	21 931
	II AUTRES FONDS PROPRES	0	0
1.2.4.3	Provisions pour risques et charges	55	153
	III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55	153
1.2.4.4	DETTES FINANCIERES		
	• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	158	312
	• Emprunts et dettes financières divers et associés	1 114	740
1.2.4.5	DETTES D'EXPLOITATION		
	• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 443	937
	• Dettes fiscales et sociales	3 971	3 277
	• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	124	8
	DETTES DIVERSES		
	• Autres dettes	73	80
1.2.4.6	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	325	745
	IV DETTES	7 208	6 099
	TOTAL PASSIF	29 711	28 183

FR

Documents comptables annuels

COMPTE DE RESULTAT – en milliers d'euro

Note		31/12/2006	31/12/2005
		12 mois	12 mois
1.2.5.1	Ventes de marchandises	213	218
	Production vendue : services	16 054	15 055
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	16 267	15 273
	Production immobilisée	1 027	1 161
	Subvention d'exploitation	11	3
	Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	340	219
	Autres produits		1
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 647	16 657
1.2.5.2	Achats de marchandises	209	272
	Autres achats et charges externes	3 941	3 304
	Impôts, taxes et versements assimilés	492	484
1.2.5.3	Salaires et traitements	6 955	6 821
	Charges sociales	3 143	3 015
	Dotations d'exploitation :		
	- Sur immobilisations : amortissements et provisions	1 073	1 354
	- Sur actif circulant : dotation aux provisions	103	377
	- Pour risques et charges : dotation aux provisions		16
	Autres charges	84	249
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 000	15 892
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 646	765
1.2.5.4	BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE	24	8
1.2.5.5	Produits financiers des participations	250	
	Autres intérêts et produits assimilés	28	48
	Reprises sur prov. et transferts de charges.	295	
	Différences de change		1
	Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.	110	55
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	683	104
1.2.5.5	Dotations financières sur amortissements et provisions	1 125	419
	Intérêts et charges assimilées	66	48
	Différences négatives de change	20	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 211	467
	RESULTAT FINANCIER	-528	-363
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 142	410
1.2.5.6	Produits exceptionnels : - Rep prov et transfert de charges	480	630
	- sur opérations de gestion	54	94
	- sur opérations en capital	851	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 385	724
1.2.5.6	Charges exceptionnelles :		
	- sur opérations de gestion	949	539
	- sur opérations en capital	1 406	51
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	120	88
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 475	678
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 090	46
1.2.5.7	Impôts sur les bénéfices	660	68
	Participation des salariés	48	
	BENEFICE OU PERTE	-656	388

FR

Documents comptables annuels

1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés. Les notes sont regroupées sous les titres suivants:

1.2.1 Principes et méthodes comptables

1.2.2 Faits significatifs de l'exercice et comparabilité des comptes

1.2.3 Notes sur le bilan actif

1.2.4 Notes sur le bilan passif

1.2.5 Notes sur le compte de résultat

1.2.6 Autres informations

Annexe 1: Filiales et participations

Annexe 2 : Tableau de financement

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euro.

Durée de l'exercice 2006 et de l'exercice précédent : 12 mois.

Total du bilan avant répartition du résultat : 29 711 milliers d'euro

Résultat (Bénéfice) : -656 milliers d'euro

1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

1.2.1.1 Évolutions réglementaires affectant l'année 2006 :

Nous appliquons les principes suivants conformément aux nouvelles réglementations :

- Application des modifications des règlements CRC 99-03 et CRC 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, ainsi que du règlement CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

1.2.1.2 Principes.

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- prudence,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Documents comptables annuels

1.2.1.3 Règles et méthodes comptables.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement:

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges. Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.
- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.
- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer que les critères ayant servi de base à leur évaluation au moment de la fusion en 2006 avec Aldec Paris sont toujours d'actualité à la clôture.

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire.

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus values latentes, rentabilité, perspectives,...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur.

Les tests de valorisation sont mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans
- taux de croissance à l'infini à 1,5% au-delà
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur et le Bêta de la société (au 31/12/2006, le taux d'actualisation retenu est de 13,10%).

La société a décidé, conformément aux nouvelles règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non recouvrement apparaissent.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au cours moyen du dernier mois de l'exercice, si celui-ci est inférieur.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

Les contrats en cours d'exécution sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Les licences sont comptabilisées dès leur livraison (licences revendues) ou dès leur émission (licences de produits Coheris).

Indemnités de départ en retraite

FR

Documents comptables annuels

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec
- versement d'une indemnité de licenciement à l'occasion du départ,
- taux de sortie variable selon l'âge
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au delà.

Crédit d'impôt recherche

La société a opté pour le crédit d'impôt recherche depuis 1997. En 2006, il n'y a pas eu de crédit d'impôt imputé sur l'impôt sur les sociétés.

Nouveaux instruments financiers

La société n'utilise pas les nouveaux instruments financiers

1.2.2 Faits significatifs de l'exercice et comparabilité des comptes

Le 17 janvier 2006, Coheris a annoncé l'acquisition de la société FDV Concept éditeur de logiciels CRM spécialisés dans le domaine de l'efficacité commerciale et du marketing.

Avec un effectif de 82 collaborateurs, FDV Concept a réalisé sur le dernier exercice (clos le 30 septembre 2005) un chiffre d'affaires de 7,4 M€ pour un résultat opérationnel de 6% et dispose d'une trésorerie nette supérieure à 3 M€.

Le 05 avril 2006, Coheris a annoncé la cession à la société Astek de son agence de Strasbourg et de sa filiale RésOcéane basée à Rennes.

Avec un effectif de 40 collaborateurs, ces deux agences ont réalisé 3,0 M€ de chiffre d'affaires en 2005.

Augmentation de capital : Au terme de la seconde phase d'augmentation de capital prévue par décision du Conseil d'Administration du 26 janvier 2005, la société a levé 1,75 M€.

Cette dernière s'est faite par l'exercice de 583 172 BSA ayant donné lieu à la création de 291 586 actions nouvelles.

Le capital social de la société est désormais constitué de 5 613 075 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit 2 245 230 €.

Le 29 décembre 2006, les sociétés Coheris Méditerranée et Aldec Paris ont fait l'objet d'une transmission universelle de leur patrimoine à Coheris SA engendrant dans les comptes de cette dernière un mali de fusion de 700 k€.

En date du 31 décembre 2006, Fabrice Roux, cofondateur de Coheris et premier actionnaire dirigeant de la société a succédé à Jean-Pierre Créput aux fonctions de président du conseil d'administration de Coheris.

Activité

L'exercice 2006 se clôture sur un chiffre d'affaires de 16,27 M€ contre 15,27 M€ en 2005 et une forte croissance du résultat d'exploitation à 1,65 M€ contre 0,77 M€ en 2005. Après comptabilisation d'opérations exceptionnelles (Mali des fusions d'Aldec Paris et Coheris Méditerranée et dépréciation des titres de Coheris Rhône Alpes et Coheris Switzerland) les comptes font apparaître une perte de 0,66 M€.

1.2.3 Notes sur le bilan actif

1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentations	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
- Frais recherche et développement	4 409	1 027		-5 436
- Concessions, brevets, etc.	611	27	63	575
- Fonds commercial	854	73	854	73
- Autre immobilisations incorporelles	16			16

Documents comptables annuels

- Avances et acomptes sur immo incorp		27		27
Immobilisations corporelles	1 392	260	196	1 456
Participations	14 390	7 943	1 723	20 610
Autres Immobilisations financières	315	5	28	292
TOTAL BRUT	21 987	9 363	2 864	28 486

Amortissements, provisions	A l'ouverture	Dotations	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 799	1 024	491	4 331
Immobilisations corporelles	1 187	175	168	1 194
Immobilisations financières	2 298	1 115	789	2 624
TOTAL AMORTISSEMENTS	7 284	2 324	1 519	8 149

TOTAL VALEURS NETTES	14 703			20 337
-----------------------------	---------------	--	--	---------------

Frais de recherche et de développement :

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société.

Il s'agit des investissements sur les produits de Coheris : logiciels Coheris CRM, Coheris Helpdesk et les logiciels applicatifs (dont le logiciel de gestion de document Coheris Doc).

Concessions, brevets, licences, marques :

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisés par la société. Sur une valeur brute de 575 k€, il reste 96 k€ en valeur nette.

Fonds commercial :

Il s'agit du fonds de commerce Aldec Paris dont la valorisation (73k€) a été effectuée lors d'une transmission universelle de patrimoine réalisée le 29 décembre 2006.

Immobilisations corporelles :

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

Participations :

L'évolution de ce poste est constituée des éléments suivants :

- la sortie des titres de RésOcéane pour 314 k€ nets (valeur brute : 350 k€) suite à la cession de la filiale,
- la sortie des titres de Coheris Luxembourg pour 188 k€ suite à la liquidation de la société,
- la sortie des titres de Coheris Méditerranée pour 565 k€ nets (valeur brute de 915 k€) suite à la confusion de patrimoine des sociétés COH MED et ALDEC Paris,
- la dépréciation des titres de la société Coheris Rhône Alpes pour 1.000 k€,
- la dépréciation des titres de la société Coheris Alix España pour 15 k€,
- la dépréciation des titres de la société Coheris Suisse pour 100 k€,
- le complément de prix des titres Harry Software pour 195 k€,
- l'acquisition de 100% des titres FDV Concept pour 6.963k€, auquel s'ajoute les frais d'acquisition pour un montant de 515k€.

Autres Immobilisations financières :

Il s'agit de dépôts de garantie dans le cadre d'un contrat de tenue de marché conclu avec la Société de Bourse Parel en 2005 (152k€), ainsi que le dépôt de garantie relatif aux locaux du siège de la société (156k€).

FR

Documents comptables annuels

1.2.3.2 Actif circulant

Créances clients

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 5 625 k€

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour des dépréciation des comptes clients	720	217	114	823

Les effets de commerce compris dans les comptes clients sont nuls.
Toutes les créances sont à moins d'un an.

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Clients factures à établir, selon la méthode dite à l'avancement (§ 1.2.1.3) 1 041 k€.

Autres créances

Ce poste comprend :

- Personnel	36 k€
- État, taxes sur le chiffre d'affaires	265 k€
- Filiales du groupe Coheris (Valeurs brutes : 267 k€)	179 k€
- Fournisseurs débiteurs	195 k€
- Produits à recevoir	16 k€
- Divers	62 k€
Total	753 k€

Valeurs mobilières de placement

Elles s'élèvent en brut à 1 152 k€. Il s'agit de placements à la salle des marchés de fonds issus de l'augmentation de capital réalisée courant d'année 2006, ainsi que des actions auto-détenues.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

1.2.4 Notes sur le bilan passif

1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2006, le capital de la société s'élève à 2 245 230 €.

Il a augmenté de 291 586 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.40 euros chacune soit de 1 749 516 €, prime d'émission incluse, à la suite de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions dont la date limite était fixée au 15 juin 2006.

Le tableau suivant présente la variation en 2006 des capitaux propres de la société.

	A fin 2005	Augmentation	Diminution	A fin 2006
Capital	2 128	117		2 245
Prime d'émission, de fusion et d'apport	17 475	1 632	9	19 099
Réserve légale	163	19		182
Autres réserves	1 583		112	1 471
Report à nouveau	193	3	193	3

Documents comptables annuels

Résultat	388	-656	388	-656 ⁽¹⁾
Provision réglementée		103		103
Capitaux propres	21 930			22 447
Dividendes versés	674			

(1) Résultat 2006 en attente d'affectation

Options de souscription d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscriptions d'actions. Le nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2006 est de 115 470 actions.

Le tableau ci-dessous présente le détail des actions pouvant être souscrites

Date d'attribution des options de souscription d'action	Nombre d'actions	Valeur d'exercice (€)	Dates d'exercice
05 septembre 2000	3 640	52,60	Du 5 septembre 2004 au 4 septembre 2007
28 décembre 2000	10 570	33,75	Du 28 décembre 2004 au 27 décembre 2007
19 décembre 2001	35 060	10,46	Du 20 décembre 2005 au 19 décembre 2008
05 août 2004	51 200	4,42	Du 06 août 2008 au 05 août 2011
04 mai 2006	15 000	7,18	Du 04 mai 2010 au 03 mai 2013
TOTAL	115 470		

1.2.4.2 Provisions réglementées

Elles concernent l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres de participation calculé sur 5 ans.

1.2.4.3 Provisions pour risques et charges

En K€	A l'ouverture	Dotation	Reprise		A la clôture
			Avec utilisation	Sans utilisation	
Provisions pour risques et charges	153	40	24	114	55

La reprise de provision sans utilisation correspond à la provision pour impôt relative à la restitution des déficits dans le cadre de l'intégration fiscale des sociétés Coheris méditerranée pour 110k€, du fait de la confusion de patrimoine, et Coheris Rhône-Alpes pour 4k€.

1.2.4.4 Échéance des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Avances conditionnées				
Établissements de crédit	156	156		
Dettes financières diverses	1 114	1 066		48
Fournisseurs	1 442	1 442		
Dettes fiscales et sociales	3 971	3 971		

Documents comptables annuels

Autres dettes	73	73		
TOTAL	6 756	6 708	0	48

Les dettes financières diverses comprennent notamment :

- 222k€ de comptes bloqués de la participation rémunérés au taux de 6% dont 48k€ au titre de l'exercice 2006.
- 865 k€ d'avance de nos filiales (InfoCat, F.D.V., Harry Software, Coheris Suisse et Coheris Allemagne)
- 73 k€ d'autres dettes financières.

Dettes représentées par des effets de commerce :
Néant

1.2.4.5 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 460 k€

Dettes fiscales et sociales : 3 971 k€

Congés payés	472 k€
Réduction de temps de travail	36 k€
Compte épargne temps	73 k€
Primes de vacances	30 k€
Organismes sociaux	1 093 k€
Salaires à payer (primes)	271 k€
CE	10 k€
Frais de déplacement	15 k€
Impôts et taxes divers à payer	1 971 k€

1.2.4.6 Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient les factures émises d'avance dans le cadre de contrats en cours de réalisation pour 325 k€.

1.2.5 Notes sur le compte de résultat

1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires : 16 268 k€

Le compte de résultat distingue :

Ventes de marchandises	213 k€
Production vendue : biens (ce sont les Licences de produits vendus aux tiers)	2 300 k€
Production vendue : services	13 754 k€ (dont 1 345 k€ aux filiales)

Sur le total, le chiffre d'affaires à l'exportation s'élève à 1 881 k€.

La part de l'activité d'édition de logiciels dans le chiffre d'affaires est la suivante :

	2006	2005
Licences	15 %	19 %
Maintenance sur licences	21 %	19 %
Services liés aux licences vendues	30 %	19 %
Ensemble activité licences sur le CA total	66 %	57 %

Pour faire l'analyse du résultat par division de l'organigramme, il faut se reporter à l'annexe des comptes consolidés : en effet la répartition des activités entre les filiales du groupe ne permet pas de présenter un résultat significatif de chaque division chez Coheris SA.

1.2.5.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 3 941 k€ (3 304 k€ en 2005).

Il comprend des charges de sous-traitance pour 1 561 k€ (1 143 k€ en 2005). Sur ce montant, 595k€ proviennent des filiales.

Les autres postes d'achat sont :

AC

Documents comptables annuels

. loyers et charges	647 k€
. transports et déplacements, véhicules	422 k€
. honoraires juridiques, financiers etc.	246 k€
. achats destinés à la revente	209 k€
. télécommunications	150 k€
. publicité, communication	182 k€
. divers	524 k€

1.2.5.3 Salaires et traitements

Ce poste s'élève à 6 722 k€ (6 821 k€ en 2005). Cette diminution est liée à la cession du fonds de commerce Atix et au départ de ses collaborateurs au 31/03/2006.

1.2.5.4 Perte supportée 24 k€

Il s'agit du résultat dégagé sur des titres autocontrôlés dans le cadre du contrat de tenue de marché conclu avec Parel Société de Bourse.

1.2.5.5 Charges et produits financiers

Le résultat financier est négatif à -528 k€ contre un résultat de - 363 k€ en 2005.

Il comprend principalement :

- Une dotation nette aux provisions sur les titres de la filiale Coheris Rhône	-1 000 k€
- Une dotation nette aux provisions sur les titres de la filiale Coheris Espagne	-15 k€
- Une dotation nette aux provisions sur les titres de la filiale Coheris Suisse	100 k€
- Des intérêts et charges assimilés	-66 k€
- Des pertes de change pour	-20 k€
- Une reprise de provision sur les titres de la filiale RésOcéane	+ 36 k€
- Une reprise de provision sur les titres de la filiale Coheris Luxembourg	+188 k€
- Une reprise de provision sur le compte courant de la filiale Coheris Luxembourg	+61 k€
- Des intérêts et produits financiers divers	+28 k€
- Des produits nets sur cessions VMP	+ 110 k€
- Des dividendes de la filiale Coheris Rhône Alpes	+250 k€

1.2.5.6 Charges et produits exceptionnels

La perte nette exceptionnelle s'élève à -1 090 k€ (+46 k€ en 2005).

Elle comprend notamment :

- des malis de fusion des sociétés Coheris Méditerranée et Aldec paris	- 700 k€
- des sorties d'actifs nets de produits de cession (dont Coheris Luxembourg : 188k€)	- 201 k€
- des amortissements dérogatoires	- 103 k€
- des honoraires de conseil pour cessions d'activités	- 78 k€
- une dépréciation du compte courant Coheris Luxembourg	- 71 k€
- des charges de clause de retour à meilleure fortune d'Aldec Paris	- 43 k€
- des autres charges exceptionnelles diverses	- 74 k€
- la reprise sur provision pour intégration fiscale de Coheris Méditerranée	+ 114 k€
- des autres produits exceptionnels divers	+ 66 k€

1.2.5.7 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

k€	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat net après impôt
Résultat courant	+ 1 142	693	449
Résultat exceptionnel et participation	- 1 138	- 33	-1 105
Résultat comptable (avant IS)	+ 4	660	-656

(1) Après retraitements fiscaux

FR

Documents comptables annuels

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Les sociétés concernées sont Coheris SA et Coheris Rhône Alpes, Coheris Méditerranée et Aldec Paris ayant fait l'objet d'une transmission universelle de leur patrimoine en faveur de Coheris SA au cours de l'exercice.

1.2.5.8 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Néant.

1.2.6 Autres informations

1.2.6.1 Effectif de la société

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2006 est de 141 personnes, dont 6 directeurs, 122 cadres et 19 agents de maîtrise et employés.

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 126 personnes.

1.2.6.2 Rémunération des dirigeants

Le comité exécutif comprend 7 directeurs pour l'année 2006 dont 2 salariés de filiales du groupe. La rémunération allouée aux membres du comité exécutif par la société pour la période pendant laquelle ils ont fait partie du comité a été de 869k€. Elle tient compte du versement d'une indemnité de 200 k€ versée au Président de la société, Jean-Pierre Créput, au titre de son départ à la retraite à la fin de l'exercice 2006.

En application des statuts modifiés en vertu de la loi sur les nouvelles régulations économiques, deux Directeurs Généraux Délégués ont été nommés. Au titre de ces fonctions, il leur a été alloué une rémunération de 48 k€ et de 43 k€ soit 91 k€ au total inclus dans le montant total du paragraphe précédent.

1.2.6.3 Stock options

En tenant compte des options de souscriptions d'actions en circulation, soit 115 470, la dilution maximum que représente l'exercice de l'ensemble de ces titres donnant accès au capital est de 2,0 %.

1.2.6.4 Engagements hors bilan

- Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 67.1 k€
- Coheris a adressé une lettre de confort à la banque de Coheris Benelux, sans limitation de montant ni de durée.
- A l'occasion de la souscription des deux emprunts relatifs à l'acquisition d'InfoCat Ltd, Coheris s'est engagé vis à vis des banques prêteuses à respecter des critères de trésorerie et de structure de bilan calculé sur les comptes consolidés du groupe :
 - Rapport entre ses dettes financières nettes et ses fonds propres inférieur à 1,
 - Rapport entre ses dettes financières nettes et son excédent brut d'exploitation retraité (EBITDA) inférieur à 3
 - Maintien d'une trésorerie nette supérieure à 1,5 M€
 - Rapport entre ses fonds propres et son total de bilan supérieur à 35%
 - Rapport entre ses dettes financières et ses fonds propres inférieur à 0,5
 - Rapport entre ses dettes financières à moyen et long terme et sa capacité d'autofinancement inférieur à 1,5

Au 31 décembre 2006, l'ensemble de ces conditions est atteint. Le montant de la dette financière soumis à ces covenants est de 156 k€.

- Cautions des banques :
 - C.I.C. : Garantie de loyers à hauteur de 14 k€, en faveur de la SCI PONANT propriétaire des locaux de Strasbourg.
- A l'occasion de l'acquisition de 50% du capital d'HARRY Software au dernier trimestre 2004, Coheris s'est engagé à acquérir les 50% restants en trois échéances de 2006 à 2008 par tranches égales de capital à un prix indexé sur les performances de la société sur les exercices 2004 à 2007.
- A l'occasion de l'acquisition de la société FDV Concept, Coheris s'est engagé à versé un complément de prix en trois échéances de 2008 à 2010 en fonction de la performance de la société sur les exercices 2007 à 2009.

Documents comptables annuels

1.2.6.5 Litiges

Il n' y a pas de litiges significatifs qui ne soient pas provisionnés dans les comptes de la société.

1.2.6.6 Événements postérieurs à l'exercice

Néant

FC

Annexe 1 FILIALES ET PARTICIPATIONS - En milliers d'euros

Filiales et participations (Montants en milliers d'euros)	Capital	Réserves et RAN	Résultat 2006	Quote-part du capital détenu en %	CA HT 2006	Valeur brute des titres k€	Valeur nette des titres	Prêts et avances consent. et non rembours.	Montant des cautions et avais donnés	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
A RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
Aldec	180	214	138	100%	4 731	7 740	6 740			250
Coheris Benelux	63	-184	3	100%	48	62	0		Lettre de confort à la banque Fortis	
Coheris España	60	-17	13	100%	53	15	0			
Harry Software (1)	300	24	105	56,85%	3 615	1 735	1 735			
Coheris GmbH	52	-20	0	100%	25	52	52			
Coheris InfoCat Ltd	29	440	37	100%	1 779	1 416	1 169			
Coheris Italia : dissolution 3.05	11	-28	0	100%	0	0	0			
Coheris Switzerland	62	104	-45	100%	514	2 112	812			
FDV	1 000	2 587	70	100%	6 726	7 478	7 478			

FR

Annexe 2 FLUX DE TRESORERIE – en milliers d'euros

	2006	2005
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	-656	+388
Dotations aux amortissements	1 193	1 000
Dotations aux provisions	1 228	974
Reprises sur provisions et amortissements	-1 504	-798
Reprise sortie de titres et fdc Atix	2 321	
Mali de fusion	700	
Plus et moins values sur cessions d'actif	-109	-55
Total Marge Brute d'Autofinancement	3 173	1 509
<i>Variation du BFR d'exploitation</i>		
Créances clients et comptes rattachés	225	501
Autres créances	277	117
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506	-768
Autres dettes	-427	-65
Variation du BFR d'exploitation	581	-275
Flux de trésorerie net généré par l'activité	3 754	1 294
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo.corp. et incorp.	-1 341	-1 376
Acquisition titres	-7 673	0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisation	850	0
		0
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-8 164	-1 376
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Compte courant Participation		
Dividendes versés	-674	-426
Augmentation de capital	1 741	5467
Emprunts	0	300
Remboursement d'emprunt	-156	-456
Aide / Remboursement ANVAR	0	0
Dettes financières diverses		0
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement	911	4 885
VARIATION DE TRESORERIE	-3 499	4 803
TRESORERIE A L'OUVERTURE	6 175	1 372
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 676	6 175

Société:
Période:
Durée de l'exercice fiscal:
Date de fin de la période:

SPAD
2007
4 MOIS
30-juin

Devise: EURO

GRUPE COHERIS

	DETAIL EN ANNEXE	BRUT	AMORT, PROVIS. DEPREC	NET
Capital souscrit non appelé				0
Frais d'établissement		0	0	0
Recherche et développement		0	0	0
Concessions, brevets, droits similaires		0	0	0
Fonds commercial		0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		309 835	2 525	307 310
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles		0	0	0
Ecart d'acquisition		0	0	0
Terrains		0	0	0
Constructions		107 787	9 605	98 182
Installations tech., matériel & outillage industriels		0	0	0
Autres immobilisations corporelles		38 390	21 559	16 831
Immobilisations en cours		0	0	0
Avances & acomptes		1 400	0	1 400
Participations évaluées selon mise en équivalence		0	0	0
Autres Participations		0	0	0
Créances rattachées à des participations		0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts		95 933	0	95 933
Autres immobilisations financières		0	0	0
TOTAL (I)		663 345	33 689	629 656
Matières premières, approvisionnements				0
En cours de production de biens				0
En cours de production de services				0
Produits intermédiaires et finis		19 057	9 999	9 058
Marchandises				0
Avances & acomptes versés sur commandes				0
Clients et comptes rattachés		642 768	11 089	631 679
Autres créances				0
Fournisseurs débiteurs				0
Personnel		3 000		3 000
Organismes sociaux				0
Etat, impôts sur les bénéfices		115 395		115 395
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		182 636		182 636
Autres				0
Comptes de groupe actif		0		0
Valeurs mobilières de placement		175 898		175 898
Disponibilités		202 954		202 954
Charges constatées d'avance		57 480		57 480
TOTAL (II)		1 399 188	21 088	1 378 100
Charges ... répartir sur plusieurs exercices				0
Primes de remboursement des obligations				0
Ecarts de conversion actif				0
TOTAL ACTIF		1 952 533	54 777	1 897 756

	DETAIL EN ANNEXE	
Capital social ou individuel (dont versé :)		225 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		179 822
Ecart de réévaluation		0
Réserve légale		2 237
Réserves statutaires ou contractuelles		0
Réserves réglementées		0
Autres réserves		2 000
Report à nouveau		-274 761
Ecart de conversion		0
Résultat au 28 février 2007		
Résultat pour la période du 01 mars au 30 juin 2007		438 506
Subventions d'investissement	Si > 3k€	0
Provisions réglementées	Si > 3k€	0
TOTAL (I)		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Compte de groupe passif		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		1 239
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		92 633
Dettes fiscales et sociales		
Personnel		43 692
Organismes sociaux		59 170
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		104 551
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés		7 268
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		270
Autres dettes		63 194
Produits constatés d'avance		390 196
TOTAL (IV)		1 324 961
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		1 897 756



FP

	DETAIL EN ANNEXE	France	Exportations	Total
Ventes de marchandises				0
Production vendue biens		498 658	61 213	559 871
Production vendue services		349 384	-63 572	285 812
Chiffre d'affaires Net		848 042	-2 360	845 683
Production stockée				-942
Production immobilisée				0
Subventions d'exploitation reçues				0
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge				11 141
Autres Produits				-1 313
Total des produits d'exploitation				854 569
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				0
Variation de stock (marchandises)				0
Achats de matières premières et autres approvisionnements				0
Variation de stock matières premières et autres approv.				0
Autres achats et charges externes				600 121
Impôts, taxes et versements assimilés				4 826
Salaires et traitements				131 762
Charges sociales				73 370
Dotations aux amortissements sur immobilisations				8 727
Dotations aux provisions sur immobilisations				0
Dotations aux provisions sur actif circulant	Oui >3 k€			13 084
Dotations aux provisions pour risques et charges	Oui >3 k€			0
Autres charges				-2 249
Total des charges d'exploitation				829 641
RESULTAT EXPLOITATION				24 928
Bénéfice attribué ou perte transférée				0
Perte supportée ou bénéfice transféré				0
Produits financiers de participations				400 000
Produits des autres valeurs mobilières				1 132
Autres intérêts et produits assimilés				0
Reprises sur provisions et transferts de charge				0
Différences positives de change				0
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				0
Total des produits financiers				401 132
Dotations financières aux amortissements et provisions				0
Intérêts et charges assimilées				2 715
Différences négatives de change				0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				0
Total des charges financières				2 715
RESULTAT FINANCIER				398 417
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				423 345
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Oui >3 k€			5 790
Produits exceptionnels sur opérations en capital	Oui >3 k€			260 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	Oui >3 k€			17 523
Total des produits exceptionnels				283 313
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Oui >3 k€			8 152
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Oui >3 k€			260 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	Oui >3 k€			0
Total des charges exceptionnelles				268 152
RESULTAT EXCEPTIONNEL				16 161
Participation des salariés				0
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits				1 539 015
Total des charges				1 100 508
RESULTAT NET				438 506

FR

GROUPE COHERIS

Immobilisations, montants bruts

SPAD	Ouverture	Augmentations	Cessions	Clôture
Frais d'établissement	0			0
Recherche et développement	0			0
Concessions, brevets, droits similaires	0			0
Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles	309 835			309 835
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles	0			0
Ecart d'acquisition				0
Terrains	0			0
Constructions	107 787			107 787
Installations tech., matériel & outillage industriels	0			0
Autres immobilisations corporelles	33 021	5 369		38 390
Immobilisations en cours	0			0
Avances & acomptes	1 400			1 400
Participations évaluées selon mise en équivalence	0			0
Autres Participations	260 000		260 000	0
Créances rattachée à des participations	0			0
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts	35 933	60 000		95 933
Autres immobilisations financières	0			0
TOTAL (I)	747 976	65 369	260 000	553 345

Amortissements

SPAD	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Frais d'établissement	0			0
Recherche et développement	0			0
Concessions, brevets, droits similaires	0			0
Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles	1 293	1 232		2 525
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles	0			0
Ecart d'acquisition				0
Terrains	0			0
Constructions	6 012	3 593		9 605
Installations tech., matériel & outillage industriels	0			0
Autres immobilisations corporelles	17 657	3 902		21 559
Immobilisations en cours	0			0
Avances & acomptes	0			0
Participations évaluées selon mise en équivalence	0			0
Autres Participations	0			0
Créances rattachée à des participations	0			0
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
TOTAL (I)	24 962	8 727	0	33 689

AZ

GRUPE COHERIS

SPAD	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Capital social ou individuel (dont versé : 225 000)	225 000			225 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	179 822			179 822
Ecart de réévaluation	0			0
Réserve légale	2 237			2 237
Réserves statutaires ou contractuelles	0			0
Réserves réglementées	0			0
Autres réserves	2 000			2 000
Report à nouveau	-134 822			-134 822
Ecart de conversion	0			0
Résultat de l'exercice	-139 939	422 404		282 465
Subventions d'investissement				0
Provisions réglementées				0
TOTAL(I)	134 298	422 404	0	556 702

FA

GROUPE COHERIS

53AD		Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture			
Produits des émissions de titres participatifs	0				0			
Avances conditionnées	0				0			
TOTAL (II)	0	0	0	0	0			
Provisions pour risques	10 000		10 000		0			
Provisions pour charges	0				0			
TOTAL (III)	10 000	0	10 000	0	0			
Emprunts obligataires convertibles					0	Moins un an	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Autres Emprunts obligataires	0				0			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0				0			
.Emprunts	248 856		14 274		234 582	43889,77	190692,34	
.Découverts, concours bancaires	0				0			
Emprunts et dettes financières diverses								
.Divers	1 000				1 000			
.Associés	764 057		436 900		327 157			

Fournir sur une feuille séparée le détail des emprunts (> 15 k) comportant :

Nom de l'organisme prêteur CIC
 Montant 125 000
 Durée du prêt 60
 Taux 4,86998
 Règle d'indexation le cas échéant.

Nom de l'organisme prêteur HSBC
 Montant 150 000
 Durée du prêt 84 mois
 Taux 2,9
 Règle d'indexation le cas échéant.

FR

GROUPE COHERIS

Résultat exceptionnel **5 790**

15 161

Détail du résultat exceptionnel par nature

Autres produits de l'activité
 Achats consommés
 Charges de personnel
 Charges externes
 Impôts et taxes
 Ch. Exceptionnelles sur opérations de gestion
 Reprise/prov et Transf de Charges
 VNC des éléments d'actifs cédés
 Produits Nets sur cessions d'éléments d'actifs cédés
 Autres produits et charges d'exploitation
Total résultat exceptionnel

Montant	Commentaire
5 790	Divers régul comptes créditeurs
0	
0	
0	
-11	Amendes
-17 348	Apurement compte 467000 débiteur
17 523	Rep. prov sur litige et débiteurs divers
-260 000	Sortie des titres DATA
260 000	Prix de cession des titres DATA
9 207	Reclassement apurement compte 467000 débiteur
15 161	

FA

GROUPE COHERIS

Effectif à fin de période

	13
--	----

Effectif moyen	12
Dont cadres	11
Dont employés	1
Dont sous-traitants	

Rémunération des dirigeants

	Montant	
Nom		

Engagements hors bilan

Engagements donnés

	Montants	
Nature	Nantissement fonds de commerce	103 867

Engagements reçus

	Montants	
Nature		

FR

GROUPE COHERIS

Détermination de la base imposable et de l'impôt

Resultat net comptable 422 404

Réintégrations (à lister)

Amendes	11
Organic	1 979
Impôt sur les sociétés	16 102
Total réintégrations	18 092

Déductions (à lister)

Organic	805
Total déductions	805

Résultat fiscal 439 691

Calcul de l'impôt

Base	Taux	Montant
48 305	33,33%	16 102
48 305		16 102

Reports déductibles à utiliser

Date d'échéance	Montant
31/12/2006	249 741
28/02/2007	141 645
391 386	

Note : Le produit de distribution est considéré être assujetti en totalité à l'impôt sur les sociétés. La cession des titres Dataxpresso est intervenue dans un délai inférieur à 2 ans. Dans ces conditions le régime mère et filiale ne peut-être retenu. Par ailleurs aucune disposition de conservation des titres lors du transfert n'a été stipulée au contrat.

FR

